



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 67, 130 et 131 de la liste préliminaire*

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre des chapitres 2, 23, 27, 28E et 35 et du chapitre premier des recettes, et proposition relative aux dépenses imprévues et extraordinaires découlant de l'application des décisions du Conseil des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	3
A. Moyens d'assurer l'appui nécessaire au Conseil des droits de l'homme	4	3
B. Montant estimatif total des ressources supplémentaires nécessaires	5–7	4
II. Prévisions révisées, par chapitre du budget-programme	8–60	8
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	8–16	8
23. Droits de l'homme	17–33	15
27. Information	34–53	23

* A/62/50.



28E. Administration, Genève	54–58	32
35. Contributions du personnel	59–60	36
III. Dépenses imprévues et extraordinaires liées à l’application des décisions du Conseil des droits de l’homme	61–65	36
IV. Conclusions et recommandations	66–70	38

I. Introduction

1. Le présent rapport présente les incidences sur les programmes et sur le budget de la décision 3/104 que le Conseil des droits de l'homme a adoptée à sa troisième session et dans laquelle il a prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, sur les moyens de lui fournir : a) des services de conférence; b) des services de diffusion sur le Web; c) des services de traduction de la documentation; et d) les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses imprévues et extraordinaires découlant de l'application de ses décisions.

2. Par la résolution 60/251, l'Assemblée générale a institué le Conseil des droits de l'homme en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée, et décidé que le Conseil devrait, entre autres choses : a) procéder à un examen périodique universel de la manière dont chaque État s'acquitte de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme, et décider des modalités de cet examen; et b) assumer, réexaminer et au besoin améliorer et rationaliser tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de l'organe qui l'a précédé – la Commission des droits de l'homme – de façon à maintenir le régime des procédures spéciales, ainsi qu'un mécanisme de conseil et de plainte.

3. Le présent rapport présente les incidences sur le budget-programme de l'application de la décision 3/104 du Conseil des droits de l'homme, au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 23 (Droits de l'homme), 27 (Information), 28E (Administration, Genève) et 35 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 et du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Les propositions qui y figurent ont été formulées en tenant compte de la note du Secrétariat sur les méthodes de travail, le Règlement intérieur et les sessions extraordinaires du Conseil des droits de l'homme (A/HCR/4/122). Le présent rapport ne tient pas compte des décisions que doit prendre le Conseil des droits de l'homme en application du paragraphe 6 de la résolution 60/251, par laquelle l'Assemblée a prié le Conseil de procéder à un examen exhaustif de tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme et décidé que le Conseil devrait achever cet examen dans l'année qui suivrait sa première session. Les incidences sur le budget-programme qui pourraient découler des décisions du Conseil seront soumises à l'Assemblée générale à la présente session.

A. Moyens d'assurer l'appui nécessaire au Conseil des droits de l'homme

4. Le présent rapport examine les moyens propres à assurer l'appui nécessaire au Conseil des droits de l'homme, à savoir :

a) Le type et le calendrier des réunions envisagés pour le Conseil des droits de l'homme;

b) Les services de conférence, y compris d'interprétation, à prévoir, en particulier pour les sessions extraordinaires, les réunions supplémentaires tenues au cours des sessions ordinaires et les réunions d'organisation du Conseil;

- c) La traduction en temps voulu de la documentation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;
- d) L'accroissement des capacités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR) afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat qui consiste à assurer le service du Conseil;
- e) La couverture médiatique (presse, radiodiffusion et télévision) et la retransmission régulière sur le Web de toutes les sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil;
- f) L'appui administratif et les services de sécurité fournis au Conseil;
- g) La mise à la disposition du Conseil des ressources nécessaires pour faire face aux dépenses extraordinaires et imprévues découlant de l'application de ses décisions, notamment au titre de missions d'établissement des faits et de commissions spéciales, et l'appui nécessaire que devra fournir le Secrétariat.

B. Montant estimatif total des ressources supplémentaires nécessaires

5. Le montant estimatif total des ressources supplémentaires à prévoir pour répondre à la demande formulée par le Conseil des droits de l'homme dans sa décision 3/104 se chiffre à 8 057 000 dollars et se décompose comme suit : a) pour le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, un montant additionnel de 4 351 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, en partie compensé par un montant de 77 100 dollars au titre des recettes provenant des contributions du personnel; et b) pour le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009, un montant supplémentaire de 3 705 500 dollars, correspondant à une augmentation de i) 3 132 200 dollars au titre des postes et ii) 603 200 dollars au titre des autres objets de dépense, en partie compensée par un montant de 376 900 dollars au titre des recettes provenant des contributions du personnel.

6. On trouvera dans les tableaux 1 à 5 ci-après les prévisions relatives aux ressources supplémentaires à prévoir au titre des postes et des autres objets de dépense, d'un montant estimatif de 8 057 000 dollars, dans le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau 1
**Montant estimatif total des ressources additionnelles
à prévoir pour l'exercice biennal 2006-2007**

<i>Chapitre du budget-programme</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>			<i>Postes</i>		
	<i>Crédit révisé 2006-2007</i>	<i>Ressources additionnelles à prévoir</i>	<i>Total</i>	<i>Crédit révisé 2006-2007</i>	<i>Ressources additionnelles à prévoir</i>	<i>Total</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	602 512,5	3 792,1	606 304,6	1 899	–	1 899
23. Droits de l'homme	88 009,1	–	88 009,1	270	–	270
27. Information	178 851,8	190,7	179 042,5	748	–	748
28E. Administration (Genève)	107 192,8	291,6	107 484,4	301	–	301
35. Contributions du personnel	436 347,5	77,1	436 424,6	–	–	–
Total	1 412 913,7	4 351,5	1 417 265,2	3 218	–	3 218

Tableau 2
**Montant estimatif des ressources additionnelles
à prévoir pour l'exercice biennal 2006-2007, par objet de dépense**

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>			<i>Postes</i>		
	<i>Crédit révisé 2006-2007</i>	<i>Ressources additionnelles à prévoir</i>	<i>Total</i>	<i>Crédit révisé 2006-2007</i>	<i>Ressources additionnelles à prévoir</i>	<i>Total</i>
Postes	721 585,9	–	721 585,9	3 218	–	3 218
Autres dépenses de personnel	79 446,2	4 132,8	83 579,0	–	–	–
Consultants et experts	1 231,2	–	1 231,2	–	–	–
Frais de voyage des représentants	10 498,8	–	10 498,8	–	–	–
Frais de voyage du personnel	4 777,5	–	4 777,5	–	–	–
Services contractuels	37 968,8	124,6	38 093,4	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	44 700,6	–	44 700,6	–	–	–
Frais de représentation	164,5	–	164,5	–	–	–
Fournitures et accessoires	15 694,9	–	15 694,9	–	–	–
Mobilier et matériel	12 139,6	17,0	12 156,6	–	–	–
Subventions et contributions	48 358,2	–	48 358,2	–	–	–
Divers	436 347,5	77,1	436 424,6	–	–	–
Total	1 412 913,7	4 351,5	1 417 265,2	3 218	–	3 218

Tableau 3
**Montant estimatif total des dépenses supplémentaires à prévoir
pour l'exercice biennal 2008-2009**

Chapitre du budget-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)					
	Crédit révisé 2006-2007	Projet de budget- programme pour 2008- 2009 (A/62/6)	Écart	Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	Montant estimatif 2008-2009
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	602 512,5	(12 453,5)	–	590 059,0	30 863,6	620 922,6
23. Droits de l'homme	90 554,0	17 143,2	1 019,7	108 716,9	5 191,0	113 907,9
27. Information	178 851,8	497,2	1 356,8	180 705,8	10 605,7	191 311,5
28E. Administration (Genève)	107 192,8	186,1	952,1	108 331,0	3 505,4	111 836,4
35. Contributions du personnel	436 347,5	6 438,3	376,9	443 162,7	19 034,6	462 197,3
Total	1 415 458,6	11 811,3	3 705,5	1 430 975,4	69 280,3	1 500 175,7

Tableau 4
**Montant estimatif des dépenses supplémentaires
à prévoir pour l'exercice biennal 2008-2009, par objet de dépense**

Objet de dépense	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)					
	Crédit révisé 2006-2007	Projet de budget- programme pour 2008- 2009 (A/62/6)	Écart	Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	Montant estimatif 2008-2009
Postes	722 858,9	23 200,0	3 132,2	749 191,1	38 120,8	787 311,9
Autres dépenses de personnel	79 455,8	(14 565,2)	(3 514,7)	61 375,9	3 159,5	64 535,4
Émoluments de non-fonctionnaires	0,2	–	–	0,2	–	0,2
Consultants et experts	1 231,2	(303,3)	61,5	989,4	30,1	1 019,5
Frais de voyage des représentants	11 689,5	2 085,2	94,4	13 869,1	901,8	14 770,9
Frais de voyage du personnel	4 807,5	(434,4)	215,9	4 589,0	298,7	4 887,7
Services contractuels	37 973,8	(898,3)	2 648,3	39 723,8	2 267,6	41 991,4
Frais généraux de fonctionnement	44 732,8	4 364,5	565,4	49 662,7	2 077,8	51 740,5
Frais de représentation	166,4	(14,0)	–	152,4	9,0	161,4
Fournitures et accessoires	15 697,2	(3 223,9)	4	12 477,3	648,7	13 126,0
Mobilier et matériel	12 139,6	(2 463,5)	121,6	9 797,7	528,7	10 326,4
Subventions et contributions	48 358,2	(2 374,1)	–	45 984,1	2 123,0	48 107,1
Divers	4 36 347,5	6 438,3	376,9	443 162,7	19 034,6	462 197,3
Total	1 415 458,6	11 811,3	3 705,5	1 430 975,4	69 200,3	1 500 175,7

Tableau 5
**Répartition globale des postes à prévoir pour l'exercice
 biennal 2008-2009, par classe**

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes inscrits dans le projet de budget-programme pour 2008-2009</i>	<i>Nombre de postes supplémentaires à prévoir</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
VSG/SGA	3	—	3
SSG	2	—	2
D-2	16	—	16
D-1	54	—	54
P-5	254	12	266
P-4/3	1 097	19	1 116
P-2/1	123	1	124
Total partiel	1 549	32	1 581
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	116	—	116
Autres classes	1 301	(12)	1 289
Total partiel	1 417	(12)	1 405
Autres catégories			
Agents locaux	194	—	194
Administrateurs recrutés sur le plan national	44	—	44
Agents des corps de métier	76	—	76
Total partiel	314	—	314
Total	3 280	20	3 300

7. On trouvera ci-après les prévisions révisées par chapitre du budget-programme.

II. Prévisions révisées, par chapitre du budget-programme

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Tableau 6

Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007, par objet de dépense

Objet de dépense	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes		
	Crédit révisé 2006-2007	Ressources additionnelles nécessaires	Total	Crédit révisé 2006-2007	Ressources additionnelles nécessaires	Total
Postes	453 214,9	—	453 214,9	1 899	—	1 899
Autres dépenses de personnel	67 355,5	3 792,1	71 147,6	—	—	—
Frais de voyage des représentants	314,4	—	314,4	—	—	—
Frais de voyage du personnel	338,4	—	338,4	—	—	—
Services contractuels	15 047,0	—	15 047,0	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	7 874,2	—	7 874,2	—	—	—
Frais de représentation	7,9	—	7,9	—	—	—
Fournitures et accessoires	10 418,9	—	10 418,9	—	—	—
Mobilier et matériel	5 413,9	—	5 413,9	—	—	—
Subventions et contributions	42 527,4	—	42 527,4	—	—	—
Total	602 512,5	3 792,1	606 304,6	1 899		1899

Tableau 7

Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009, par composante et par source de financement

Composante	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)					
	Crédit révisé 2006-2007	Projet de budget- programme pour 2008- 2009 (A/62/6)	Écart	Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	Montant estimatif 2008-2009
1) <i>Budget ordinaire</i>						
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—	—
1. Assemblée générale	355,9	—	—	355,9	23,1	379,0
2. Comité spécial	496,8	—	—	496,8	32,4	529,2
B. Direction exécutive et administration	2 896,5	2 799,4	—	5 695,9	318,2	6 014,1
C. Programme de travail	—	—	—	—	—	—

Composante	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)					
	Crédit révisé 2006-2007	Projet de budget- programme pour 2008- 2009 (A/62/6)	Écart	Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	Montant estimatif 2008-2009
1. Gestion des conférences, New York	343 835,1	(15 470,7)	–	328 364,4	18 824,6	347 189,0
2. Gestion des conférences, Genève	194 880,3	(700,3)	–	194 180,0	7 716,8	201 896,8
3. Gestion des conférences, Vienne	42 527,4	(1 700,7)	–	40 826,7	1 966,9	42 793,6
4. Gestion des conférences, Nairobi	13 342,7	2 618,8	–	15 961,5	1 724,3	17 685,8
D. Appui au programme	4 177,8	–	–	4 177,8	257,3	4 435,1
Total partiel	602 512,5	(12 453,5)	–	590 059,0	30 863,6	620 922,6
2) <i>Fonds extrabudgétaires</i>	26 485,2	(2 305,4)	–	24 179,8	–	24 179,8
Total [1) + 2)]	628 997,7	(14 758,9)	–	614 238,8	30 863,6	645 102,4

Tableau 8
Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009, par objet de dépense

Objet de dépense	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)					
	Crédit révisé 2006-2007	Projet de budget- programme pour 2008-2009 (A/62/6)	Écart	Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	Montant estimatif 2008-2009
Postes	453 214,9	6 150,7	2 383,2	461 748,8	24 005,9	485 754,7
Autres dépenses de personnel	67 355,5	(13 948,2)	(4 483,2)	48 924,1	2 611,3	51 535,4
Frais de voyage des représentants	314,4	–	–	314,4	20,4	334,8
Frais de voyage du personnel	338,4	–	–	338,4	22,2	360,6
Services contractuels	15 047,0	(938,1)	2 100,0	16 208,9	908,0	17 116,9
Frais généraux de fonctionnement	7 874,2	863,8	–	8 738,0	559,2	9 297,2
Frais de représentation	7,9	–	–	7,9	0,4	8,3
Fournitures et accessoires	10 418,9	(2 357,3)	–	8 061,6	451,3	8 512,9
Mobilier et matériel	5 413,9	523,7	–	4 890,2	318,0	5 208,2
Subventions et contributions	42 527,4	1 700,7	–	40 826,7	1 966,9	42 793,6
Total	602 512,5	12 453,5	–	590 059,0	30 863,6	620 922,6

Tableau 9
Postes nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes inscrits dans le projet de budget- programme pour 2008-2009</i>	<i>Nombre de postes supplémentaires à prévoir</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
VSG/SGA	1	–	1
SSG	1	–	1
D-2	6	–	6
D-1	21	–	21
P-5	168	12	180
P-4/3	754	15	769
P-2/1	33		33
Total partiel	984	27	1 011
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	85	–	85
Autres classes	760	(12)	748
Total partiel	845	(12)	833
Autres catégories			
Agents locaux	15	–	15
Agents des corps de métier	76	–	76
Total partiel	91	–	91
Total	1 920	15	1 935

Gestion des conférences (Genève)

Sous-programme 2

Planification, gestion et coordination des services de conférence

Ressources additionnelles pour 2006-2007 : 3 792 100 dollars

Ressources supplémentaires pour 2008-2009 : croissance nulle en termes nets

8. On se souviendra qu'au paragraphe 10 de sa résolution 60/251, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil se réunirait régulièrement tout au long de l'année et tiendrait au minimum trois sessions par an, dont une session principale, qui dureraient au total au moins 10 semaines, et qu'il pourrait tenir au besoin des sessions extraordinaires si un de ses membres en faisait la demande, appuyé en cela par le tiers des membres du Conseil. Le crédit additionnel approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice 2006-2007 au titre des services de conférence à fournir au Conseil des droits de l'homme, qui se chiffre à 4 064 500 dollars, correspond à 4 semaines supplémentaires de réunions, et vient s'ajouter au montant initialement

inscrit au titre des services de conférence dans le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 pour les activités de l'organe qui a précédé le Conseil, la Commission des droits de l'homme.

9. Compte tenu de l'expérience acquise par le Conseil des droits de l'homme depuis sa création en matière de services de conférence, eu égard au fait que le Conseil peut se réunir en fonction des besoins et conformément à la décision 3/104 du Conseil, s'agissant plus particulièrement des moyens d'assurer l'appui nécessaire en matière de services de conférence, y compris d'interprétation, en particulier pour les sessions extraordinaires, les réunions supplémentaires tenues au cours des sessions ordinaires et les réunions d'organisation, il est prévu qu'à compter de 2007, le Conseil tiendra 10 semaines de réunions supplémentaires par an soit, au total, 20 semaines de réunions par an qui se répartiront comme suit :

- a) Onze semaines au titre des sessions ordinaires;
- b) Quatre semaines au titre de réunions entre les sessions;
- c) Deux semaines au titre des sessions extraordinaires;
- d) Trois semaines au titre de réunions consacrées aux questions d'organisation entre les sessions.

10. Après sa création, et au cours de ses six premiers mois d'activité, entre le 19 juin et la fin décembre 2006, le Conseil a tenu quelque 9 semaines de réunions. On trouvera dans les annexes I, II et III, respectivement, la liste détaillée des réunions tenues par le Conseil en 2006, le calendrier des réunions de 2007 et les réunions prévues pour l'exercice biennal 2008-2009. Les projections ne tiennent pas compte du volume de travail supplémentaire, et des ressources nécessaires connexes, qui pourraient découler du fait que le Conseil peut se réunir en fonction des besoins. De telles prévisions seront établies ultérieurement, à la lumière de l'expérience acquise.

11. Afin de faire face au volume de travail supplémentaire prévu, les ressources nécessaires et les méthodes de travail relatives à la prestation de services de conférence à Genève, qui figuraient dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Sect. 2)] au titre de la gestion des conférences (Genève), ont été réexaminées afin d'ajuster les capacités aux résultats escomptés, et d'optimiser l'utilisation des ressources. Suite à cet examen et compte tenu des ressources prévues à ce titre, on trouvera ci-après des propositions concernant les ressources supplémentaires à prévoir et la réaffectation des ressources existantes au titre des services de conférence à Genève.

12. Pour l'exercice biennal 2006-2007, un montant estimatif ponctuel de 3 792 100 dollars est demandé pour compléter les ressources allouées au titre du personnel temporaire pour les réunions (voir tableau 6). Ce montant servira à financer le service des réunions, la documentation et les frais connexes pour les 10 semaines de réunions supplémentaires prévues en 2007. Il est proposé que les dépenses supplémentaires de 3 792 100 dollars, au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 soient financées au moyen des crédits ouverts, et qu'il en soit rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2006-2007.

13. Pour l'exercice biennal 2008-2009, aucune augmentation, en termes nets, n'est prévue au chapitre 2 du projet de budget-programme [A/62/6 (Sect. 2)] (voir tableaux 7 et 8). En outre, les changements recommandés au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 devraient se solder par une augmentation nette de 15 postes (12 P-5, 7 P-4, 8 P-3), en partie compensée par la suppression de 12 postes d'agent des services généraux (Autres classes). Ces changements correspondent au renforcement et au réaménagement des fonctions de gestion des réunions et de la documentation proposés au titre de la gestion des conférences à Genève, ainsi qu'à une refonte des méthodes de travail et à l'ajustement de ressources correspondant afin de faire face aux 10 semaines de réunions supplémentaires du Conseil, comme indiqué dans le tableau 10 et dans les paragraphes ci-après :

a) Réaménagement des fonctions de gestion des réunions :

i) Création d'un nouveau poste de chef de la Section de la gestion des réunions à la classe P-5 (198 000 dollars), afin de renforcer les fonctions de planification des réunions et, ainsi, d'assurer une gestion efficace des services de conférence et d'optimiser l'exécution des tâches. Le titulaire du poste sera chargé de gérer efficacement le volume accru de services de conférence à Genève rendu nécessaire par le développement des activités de conférence du Conseil des droits de l'homme et de son organe subsidiaire. Une planification préalable globale, une bonne coordination, la prestation de services et des échanges réguliers avec le secrétariat technique de chaque organe concerné sont des conditions essentielles de l'exécution en temps voulu de services de conférence et de services techniques de qualité. Il faudra notamment mettre en place des mécanismes de liaison et de communication efficaces avec le Secrétaire du Conseil des droits de l'homme, le Président du Conseil et les membres de son Bureau, y compris les coordonnateurs des groupes régionaux, ainsi qu'avec le secrétariat des autres organes délibérants ayant leur siège à l'Office des Nations Unies à Genève, afin de pouvoir analyser rapidement les nouveaux mandats des organes délibérants concernant les services de conférence et de fournir des conseils éclairés sur les moyens les plus efficaces et les plus économiques de faire face aux demandes urgentes de réunions supplémentaires ou de réunions ad hoc;

ii) Compte tenu de l'augmentation du volume de travail découlant du nombre accru de réunions du Conseil et de l'urgence que présente le renforcement des capacités internes en matière de services d'interprétation, il est proposé de créer une équipe d'interprètes supplémentaire comprenant 20 postes, dont 6 P-5, 6 P-4 et 8 P-3 (3 364 000 dollars). La création de cette équipe permettra aussi de disposer d'un effectif permanent d'interprètes plus fiable et de remédier à la difficulté d'attirer des interprètes indépendants qualifiés. En outre, la création de postes permanents pour assurer le service des réunions à Genève devrait permettre de parvenir, à terme, à une utilisation plus rationnelle des ressources. À cet égard, il convient de noter les observations pertinentes formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe I.46 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003 (A/56/7);

iii) Suppression proposée de 11 postes d'agent des services généraux (Autres classes) (2 145 000 dollars) grâce à l'effet conjugué du rendement des

investissements technologiques consentis par le Département et à la réorganisation des processus d'exécution des tâches dans le cadre de la rationalisation des services de conférence à Genève;

iv) Réduction des dépenses au titre de l'assistance temporaire (1 414 000 dollars) du fait de la redistribution des tâches entre le personnel temporaire recruté pour les réunions et les effectifs permanents susmentionnés;

v) Réaffectation des ressources prévues au titre du personnel temporaire aux travaux contractuels de traduction (2,1 millions de dollars), qui permettront de faire traduire certains types de documents à moindre coût et de faire face au volume de documentation accru;

b) Réaménagement des fonctions de gestion de la documentation :

i) Renforcement des fonctions de gestion de la documentation grâce à la création d'un poste de chef du Groupe de la traduction contractuelle à la classe P-4 (171 200 dollars). Le titulaire du poste sera chargé de gérer les traductions contractuelles et, notamment, d'examiner les candidatures et de sélectionner les nouveaux candidats à inscrire dans le fichier; de rester en contact avec les clients pour déterminer les besoins de documentation et les délais de publication; de participer activement à l'organisation d'appels d'offres visant à sélectionner des entreprises de traduction; d'administrer les contrats conclus avec les soumissionnaires retenus, notamment d'assurer le contrôle de la qualité des travaux fournis; et de coopérer et coordonner son action avec ses homologues des autres lieux d'affectation;

ii) Renforcement des services de traduction au moyen de la création de cinq postes de réviseur hors classe (P-5) (990 000 dollars) afin de doter le service d'un effectif suffisant à la classe requise pour assurer le contrôle de qualité rendu nécessaire par le recours accru aux travaux contractuels de traduction, conformément au paragraphe 10 de la Section V de la résolution 61/236 de l'Assemblée générale;

iii) Suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) (195 000 dollars) du fait de la réorganisation des processus d'exécution des tâches dans le contexte de la rationalisation des services de conférence à Genève;

iv) Renforcement des travaux contractuels de traduction par la réaffectation de ressources prévues pour le personnel temporaire aux services de traduction contractuelle (2,1 millions de dollars), qui permettront de faire traduire certains types de documents à moindre coût et de faire face au volume de documentation accru.

14. On estime que des économies d'un montant de 969 200 dollars seront réalisées grâce aux changements qu'il est proposé d'apporter aux méthodes de travail, à savoir le renforcement des fonctions de planification des réunions, la création d'un effectif permanent supplémentaire dans les services d'interprétation et le recours accru aux travaux contractuels de traduction en lieu et place des services internes de traduction pour certains types de documents. À court terme, les économies résulteront de : a) la suppression des dépenses d'administration afférentes au recrutement et à la gestion des interprètes indépendants titulaires de contrats de courte durée; b) la suppression des frais de voyage des interprètes indépendants des

différents groupes linguistiques; et c) la réduction du coût des services de traduction. Ces économies seront en partie annulées par les dépenses supplémentaires nécessaires pour assurer le contrôle de la qualité des travaux contractuels de traduction, la formation et l'encadrement des traducteurs (P-3 et P-2/1) et des réviseurs (P-4) et la coordination terminologique.

15. Les prévisions de dépenses présentées ci-dessus ne tiennent pas compte des décisions que prendra le Conseil des droits de l'homme conformément au paragraphe 6 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, par lequel l'Assemblée a décidé que le Conseil réexaminerait tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme et qu'il achèverait cet examen dans l'année qui suivrait sa première session. Les incidences financières des décisions que prendra le Conseil à cet égard ainsi que de ses décisions relatives à la procédure d'examen périodique universel seront soumises à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine et prenne une décision à sa soixante-deuxième session, selon que de besoin.

16. Aucun changement n'est nécessaire au chapitre 2 puisque les programmes de travail approuvés par l'Assemblée générale au titre des plans-programmes biennaux pour les exercices 2006-2007 et 2008-2009 prévoient déjà la possibilité de dépenses supplémentaires.

Tableau 10

Prévisions révisées proposées pour l'exercice biennal 2008-2009

(En dollars des États-Unis)

Service	2008-2009
A. Fonctions de gestion des réunions	
1. Création d'un nouveau poste de chef de la Section de la gestion des réunions (P-5)	198 000
2. Création d'une équipe d'interprètes supplémentaire comprenant 20 postes (6 P-5, 6 P-4, 8 P-3)	3 364 000
3. Suppression de 11 postes d'agent des services généraux (Autres classes)	(2 145 000)
4. Réaffectation des ressources prévues au titre du personnel temporaire à l'effectif permanent d'interprètes	(1 414 000)
5. Réaffectation des ressources prévues au titre du personnel temporaire à des travaux contractuels de traduction (voir point B.4)	(2 100 000)
Total partiel	(2 097 000)
B. Fonctions de gestion de la documentation	
1. Création d'un nouveau poste de chef du groupe de la traduction contractuelle (P-4)	171 200
2. Création de cinq nouveaux postes de réviseur hors classe (P-5)	990 000
3. Suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes)	(195 000)
4. Renforcement des travaux contractuels de traduction	2 100 000
Total partiel	3 066 200
C. Économies découlant de la réorganisation des processus d'exécution des tâches	(969 200)
Coût net des changements proposés	—

Chapitre 23

Droits de l'homme

Tableau 11
Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007, par objet de dépense

Objet de dépense	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes		
	Crédit révisé 2006-2007	Ressources additionnelles nécessaires	Total	Crédit révisé 2006-2007	Ressources additionnelles nécessaires	Total
Postes	64 120,5	–	64 120,5	270	–	270
Autres dépenses de personnel	3 095,0	–	3 095,0	–	–	–
Consultants et experts	1 231,2	–	1 231,2	–	–	–
Frais de voyage des représentants	9 468,9	–	9 468,9	–	–	–
Frais de voyage du personnel	3 344,6	–	3 344,6	–	–	–
Services contractuels	1 137,0	–	1 137,0	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	1 944,6	–	1 944,6	–	–	–
Frais de représentation	12,1	–	12,1	–	–	–
Fournitures et accessoires	536,2	–	536,2	–	–	–
Mobilier et matériel	859,6	–	859,6	–	–	–
Subventions et contributions	2 259,4	–	2 259,4	–	–	–
Total	88 009,1	–	88 009,1	–	–	–

Tableau 12
Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009, par composante et par source de financement

Composante	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)					
	Crédit révisé 2006-2007	Projet de budget- programme pour 2008-2009 (A/62/6)	Écart	Total avec actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montant estimatif 2008-2009
1) <i>Budget ordinaire</i>						
A. Organes directeurs	7 823,8	826,9	94,4	8 745,1	563,2	9 308,3
B. Direction exécutive et administration	10 276,7	2 433,4	–	12 710,1	612,9	13 323,0
C. Programme de travail	–	–	–	–	–	–
Sous-programme 1. Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse	14 188,8	3 522,8	–	17 711,6	832,9	18 544,5
Sous-programme 2. Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme	14 224,0	2 809,3	904,5	17 937,8	833,3	18 771,1

Composante	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)					
	Crédit révisé 2006-2007	Projet de budget- programme pour 2008-2009 (A/62/6)	Écart	Total avec actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montant estimatif 2008-2009
Sous-programme 3. Services consultatifs, coopération technique et activités hors siège	24 801,0	4 054,7	–	28 855,7	1 333,2	30 188,9
Sous-programme 4. Appui aux procédures thématiques d'établissement de faits relatifs aux droits de l'homme	9 913,3	1 827,3	–	11 740,6	611,0	12 351,6
D. Appui au programme	8 920,6	1 431,2	20,8	10 372,6	386,7	10 759,3
E. Comité des personnes disparues à Chypre	405,8	237,6	–	634,4	17,8	661,2
Total partiel	90 554,0	17 143,2	1 019,7	108 716,9	5 191,0	113 907,9
2) <i>Fonds extrabudgétaires</i>	171 770,2	24 748,4	–	196 518,6	–	196 518,6
Total 1) et 2)	262 324,2	41 891,6	1 019,7	305 235,5	5 191,0	310 426,5

Tableau 13
Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009,
par objet de dépense

Objet de dépense	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)					
	Crédit révisé 2006-2007	Projet de budget- programme pour 2008-2009 (A/62/6)	Écart	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	Montant estimatif 2008-2009
Postes	65 393,5	16 658,7	749,0	82 801,2	3 889,7	86 690,9
Autres dépenses de personnel	3 104,6	(115,2)	67,6	3 057,0	89,4	3 146,4
Émoluments des non-fonctionnaires	0,2	–	–	0,2	–	0,2
Consultants et experts	1 231,2	(303,3)	–	927,9	26,1	954,0
Frais de voyage des représentants	10 659,6	2 044,5	94,4	12 798,5	832,2	13 630,7
Frais de voyage du personnel	3 374,6	(470,7)	87,9	2 991,8	194,6	3 186,4
Services contractuels	1 142,0	244,0	–	1 386,0	38,9	1 424,9
Frais généraux de fonctionnement	1 976,8	186,9	–	2 163,7	62,1	2 225,8
Frais de représentation	14,0	–	–	14,0	0,4	14,4
Fournitures et accessoires	538,5	236,6	–	775,1	22,1	797,2
Mobilier et matériel	859,6	(341,4)	20,8	539,0	16,4	555,4
Subventions et contributions	2 259,4	(996,9)	–	1 262,5	19,1	1 281,6
Total	90 554,0	17 143,2	1 019,7	108 716,9	5 191,0	113 907,9

Organes directeurs

Conseil des droits de l'homme

Ressources additionnelles nécessaires pour 2006-2007 : croissance nulle

Ressources additionnelles nécessaires pour 2008-2009 : 94 400 dollars

17. Le fait que l'on prévoit 20 semaines de réunion par an pour le Conseil des droits de l'homme (comme indiqué au paragraphe 9 plus haut) aura des incidences sur le montant des ressources allouées à cet organe, en particulier pour couvrir les frais de voyage des représentants qui assisteront à ses sessions. On pense que toutes les dépenses supplémentaires que les frais de voyage des représentants des pays les moins avancés qui assistent aux sessions du Conseil pourraient entraîner pour l'exercice biennal 2006-2007 seront couvertes au moyen des ressources disponibles, et elles devraient être indiquées dans la partie du deuxième rapport sur l'exécution du budget de cet exercice qui sera consacrée au chapitre 23 (Droits de l'homme). Un montant de 128 000 dollars, correspondant au crédit révisé de l'exercice 2006-2007, a également été inclus dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009. Toutefois, après avoir réexaminé les incidences financières de la décision 3/104 du Conseil, on estime qu'il faudra prévoir, dans le budget de l'exercice 2008-2009 et des exercices ultérieurs, un montant supplémentaire de 94 400 dollars pour financer les frais de voyage afférents à la participation des représentants des pays les moins avancés aux sessions du Conseil.

Sous-programme 2

Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme

Ressources additionnelles nécessaires pour 2006-2007 : croissance nulle

Ressources additionnelles nécessaires pour 2008-2009 : 925 300 dollars

18. D'après les constatations faites à ce jour dans le cadre de l'exercice biennal 2006-2007, le Conseil des droits de l'homme s'est réuni et continuera de se réunir beaucoup plus fréquemment que l'organe qui l'a précédé; en outre, on prévoit que le Conseil assumera de nouvelles fonctions en 2007, notamment la conduite de l'examen périodique universel qui nécessitera une augmentation substantielle du volume de l'appui fourni par le Haut-Commissariat. L'appui et les services destinés au Conseil seront placés sous la responsabilité du futur Service du Conseil des droits de l'homme qui doit être dirigé par un fonctionnaire de la classe D-1. Ce service fournira un appui fonctionnel et technique au Conseil, à ses groupes de travail et à ses organes subsidiaires. Il appuiera également le mécanisme d'examen périodique universel en effectuant et en coordonnant les travaux préparatoires et les analyses nécessaires, en assurant le suivi des résultats obtenus et en exécutant d'autres tâches connexes. Il comprendra trois subdivisions : le Groupe de l'examen périodique universel, le Groupe d'appui et de coordination et le Groupe du mécanisme de plainte. Le tableau d'effectifs du Service comprend actuellement : a) un poste P-4 et un poste P-3 pour le Groupe de l'examen périodique universel, approuvés au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007; b) un poste P-5, un poste P-4, un poste P-3 et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour le

Groupe d'appui et de coordination; et c) un poste P-3, un poste P-2 et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour le Groupe du mécanisme de plainte.

19. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, la création de quatre postes a été proposée pour le Service du Conseil des droits de l'homme (1 poste D-1 de chef de service) et le Groupe de l'examen périodique universel [1 poste P-5 de chef de groupe, 1 poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)]. D'après les résultats de l'analyse de la charge de travail escomptée, dans laquelle on inclut 10 semaines de réunion supplémentaires pour le Conseil des droits de l'homme à partir de 2007, soit 20 semaines de réunion par an au total, il faudrait prévoir cinq postes supplémentaires d'administrateur (2 postes P-4, 2 postes P-3 et 1 poste P-2), ainsi que des ressources correspondant aux autres objets de dépense qui sont directement liés au service du Conseil. Le montant estimatif obtenu pour les ressources additionnelles nécessaires est fondé sur les services que le Haut-Commissariat a été effectivement amené à fournir au Conseil depuis sa création, en mars 2006. Dans le passé, cet organisme a eu recours à des engagements et à des affectations temporaires pour fournir un appui à la Commission des droits de l'homme et au Conseil des droits de l'homme, mais ces arrangements ponctuels sont devenus insuffisants en raison de la complexité et de l'ampleur des activités liées aux travaux du Conseil et de l'augmentation du nombre des réunions. Le Haut-Commissariat continuera de les appliquer dans la mesure du possible en utilisant les ressources dont il dispose dans le cadre de son budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 afin d'assurer la fourniture d'un appui approprié au Conseil dans une optique à court terme. Mais à plus long terme, la création des cinq postes proposés permettra de le doter des moyens supplémentaires qui sont nécessaires pour appuyer efficacement le Conseil des droits de l'homme, dont les activités ont un caractère permanent. Les fonctions associées à ces postes et les objets de dépense autres que les postes sont exposés ci-dessous.

a) Groupe d'appui et de coordination

20. Le Groupe d'appui et de coordination assurera un appui fonctionnel et technique pour l'organisation et la conduite d'activités plus nombreuses que celles de l'ancienne Commission des droits de l'homme. On estime que ces activités engloberaient au moins 11 semaines de travail pour les sessions ordinaires, deux semaines pour les sessions extraordinaires (on en compte quatre pour la période allant de juillet à décembre 2006, contre cinq en l'espace de huit ans pour l'ancienne Commission), sept semaines pour les activités intersessions, les réunions des groupes de travail intergouvernementaux et les autres nouvelles fonctions assumées par le Conseil des droits de l'homme, comme celles qui ont trait au mécanisme de conseil (qui remplace l'ancienne Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme). Cette expansion des activités a créé des besoins supplémentaires dans les domaines de la planification et de l'administration, des médias, de l'appui informatique et technologique, de la communication et de la liaison avec les parties prenantes. En conséquence, il est proposé de renforcer le Groupe d'appui et de coordination par l'adjonction de quatre postes supplémentaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) afin d'assurer un niveau de soutien adapté pour les activités du Conseil.

21. Les fonctions associées au poste P-4 demandé pour un spécialiste des droits de l'homme seront notamment les suivantes : a) assurer un appui fonctionnel et technique pour les sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil, les travaux intersessions et les réunions du groupe consultatif d'experts et des autres mécanismes subsidiaires du Conseil; b) rédiger et établir tous les documents pertinents (rapports, notes, etc.) qui peuvent être requis pour appuyer les travaux du Conseil; c) exécuter les tâches et les travaux intersessions prescrits par le Conseil et ses organes subsidiaires. Le poste permettra également de répondre à des exigences et à des demandes de plus en plus nombreuses portant sur la planification, les questions financières et les besoins en matière d'allocation de ressources et de programmation, imputables à la multiplication des sessions du Conseil et à l'émergence d'activités nouvelles.

22. Le premier poste P-3 demandé est destiné à un spécialiste des droits de l'homme qui sera chargé de répondre aux demandes et aux sollicitations des médias qui sont de plus en plus nombreuses et diverses; d'assurer la liaison et la coordination avec les autres unités administratives compétentes du Haut-Commissariat, telles que le Groupe des communications, et avec l'Office des Nations Unies à Genève et le Département de l'information, pour aider à établir des directives précises aux fins de la définition, par le Département de l'information, du contenu des informations et des communications relatives aux activités du Conseil; d'aider à élaborer des stratégies de communication et d'information; et de répondre aux demandes et sollicitations qui se multiplient pour que l'on améliore la circulation et la diffusion de l'information en faisant appel aux technologies de l'information et des communications. Le titulaire assurera également la liaison et la coordination avec les services compétents du Secrétariat de l'ONU qui sont chargés d'élaborer, de corriger et de mettre à jour les informations publiées sur les portails de l'Internet et de l'extranet du Conseil des droits de l'homme; veillera à ce que les informations et les documents soient communiqués en temps voulu à l'équipe responsable des techniques de l'information et à ce que leur contenu soit exact; fournira une assistance pour toutes les initiatives de suivi concernant la diffusion des informations sur les activités intéressant le Conseil et d'aider à mettre au point de nouvelles stratégies de diffusion en utilisant les nouveaux outils informatiques.

23. Le deuxième poste P-3 demandé est destiné à un spécialiste des droits de l'homme qui sera chargé d'aider à organiser les débats ou les réunions du Conseil des droits de l'homme consacrés aux questions de fond, notamment son débat de haut niveau, les dialogues, toute session extraordinaire convoquée sur demande et les réunions intersessions, y compris celles liées au mécanisme de conseil. Le titulaire fournira également une assistance pour d'autres processus auxquels le Conseil participe, tels que le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

24. Un poste P-2 est demandé pour un spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1^{re} classe) qui sera chargé d'organiser les réunions du Bureau du Conseil et d'aider à organiser les consultations officielles, les consultations bilatérales et d'autres réunions du Conseil; de rédiger des notes d'information générale et d'aider à établir la documentation; d'accomplir d'autres tâches et activités qui sont requises pour appuyer les travaux du Conseil (par exemple, assurer la liaison avec le Service des procédures spéciales et le Service du renforcement des capacités et des opérations sur le terrain du Haut-Commissariat avant et pendant les dialogues avec les titulaires de mandats relevant de procédures spéciales; de gérer les relations et

d'assurer la coordination avec les bureaux de liaison des organisations non gouvernementales au sein du Haut-Commissariat et de l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi qu'avec le Groupe des institutions nationales du Haut-Commissariat, pour mieux faire connaître les activités du Conseil et diffuser des informations à leur sujet, et faciliter la participation des ONG et des institutions nationales de défense des droits de l'homme aux sessions du Conseil. Il s'agit notamment de prendre des initiatives en vue d'améliorer et de rationaliser les procédures d'accréditation conçues à l'intention des ONG et des institutions nationales de défense des droits de l'homme, conformément aux dispositions des règlements intérieurs du Conseil des droits de l'homme, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

b) Groupe de l'examen périodique universel

25. Aux termes de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale :

Le Conseil des droits de l'homme aura pour vocation de procéder à un examen périodique universel, sur la foi d'informations objectives et fiables, de la manière dont chaque État s'acquitte de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme de façon à garantir l'universalité de son action et l'égalité de traitement de tous les États; se voulant une entreprise de coopération fondée sur un dialogue auquel le pays concerné est pleinement associé et qui tient compte des besoins du pays en matière de renforcement de ses capacités, cet examen viendra compléter l'œuvre des organes conventionnels sans faire double emploi; le Conseil décidera des modalités de l'examen périodique universel et du temps qu'il faudra y consacrer dans l'année qui suivra sa première session.

Un effectif de base (deux postes d'administrateur, 1 P-4 et 1 P-3) a été approuvé au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 pour la détermination des modalités d'établissement de la procédure d'examen périodique universel et la conception des activités préparatoires qui en découlent, étant entendu que les ressources en personnel nécessaires pour cette nouvelle procédure seraient réexaminées à la lumière de l'expérience. Alors que le Conseil des droits de l'homme est en train d'étudier les modalités de l'examen périodique universel, on a effectué une analyse préliminaire et inclus une proposition prévoyant la création de trois postes supplémentaires pour le Groupe de l'examen périodique universel dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (sect. 23)], ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 19 plus haut.

26. Par sa décision 1/103, le Conseil des droits de l'homme a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental intersessions, à composition non limitée, chargé d'élaborer les modalités de la procédure d'examen périodique universel. Ce groupe de travail a tenu récemment sa première session en novembre 2006 et les discussions sur les modalités de cette procédure d'examen se poursuivent. Il est cependant raisonnable de prévoir que le Conseil examinera la situation des droits de l'homme dans quelque 50 à 60 États chaque année, avec les activités préparatoires et les analyses qui en découlent et les documents d'avant et d'après session connexes. Les ressources nécessaires pour la procédure seront évaluées lorsque le Conseil aura étudié les modalités et, en fonction des décisions qu'il prendra, il sera informé des incidences éventuelles sur le budget-programme en tenant compte des

propositions qui ont été faites dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 au sujet des ressources additionnelles nécessaires.

c) Groupe du mécanisme de plainte

27. Le mécanisme de plainte est l'un des trois principaux rouages du Conseil des droits de l'homme en vertu des dispositions de la résolution 60/151 de l'Assemblée générale. Ce renforcement explicite de la procédure confidentielle d'examen des communications, dite « procédure 1503 », se traduira par une synchronisation des réunions des organes opérationnels du mécanisme de plainte avec celles du Conseil. On pense que ces organes, qui tiennent actuellement une session annuelle d'une durée totale de trois semaines et demie, devraient, au minimum, doubler leur temps de réunion, ce qui le porterait au moins à sept semaines par an. En conséquence, il faudrait renforcer sensiblement la coordination interne, en particulier avec la Division des procédures spéciales, en vue d'éviter des chevauchements et des doubles emplois éventuels. Les liens entre le mécanisme de plainte et les autres rouages principaux du Conseil (procédure d'examen périodique universel et mécanisme de conseil) pourraient aussi nécessiter une plus grande coordination.

28. Le Groupe du mécanisme de plainte assurera un appui fonctionnel et technique pour le mécanisme de plainte et les réunions de ses organes opérationnels. En outre, il gère les communications reçues conformément aux dispositions du mécanisme de plainte, fournit une assistance aux experts indépendants nommés dans le cadre de ce mécanisme et dispense aux États Membres et aux organismes des Nations Unies des informations et des conseils sur un certain nombre de questions de fond et de procédure intéressant le Conseil, ses groupes de travail et ses mécanismes subsidiaires.

29. Étant donné la nature sensible et délicate de ses travaux, il est proposé, pour appuyer ce mécanisme confidentiel de plainte, de recruter, à la classe P-4, un spécialiste des droits de l'homme qui sera chargé de superviser et de contrôler son fonctionnement, y compris la concertation avec les acteurs extérieurs, notamment les représentants des missions permanentes, et la liaison avec les autres services et divisions du Haut-Commissariat. Le titulaire du nouveau poste demandé exercera également les fonctions de secrétaire des organes opérationnels (groupes de travail) du mécanisme de plainte et assurera ainsi la fourniture d'un appui fonctionnel et technique adéquat, en temps voulu.

Tableau 14
Postes nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009

<i>Catégorie</i>	<i>Projet de budget- programme pour 2008-2009</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA/VSG	1	—	1
SSG	1	—	1
D-2	5	—	5
D-1	10	—	10
P-5	41	—	41
P-4/3	154	4	158

<i>Catégorie</i>	<i>Projet de budget- programme pour 2008-2009</i>	<i>Ressources additionnelles nécessaires</i>	Total
P-2/1	18	1	19
Total partiel	230	5	235
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	4	–	4
Autres classes	77	–	77
Total partiel	81	–	81
Total	311	5	316

30. Les prévisions de dépenses afférentes aux cinq nouveaux postes (2 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) demandés au titre de l'appui à fournir au Conseil des droits de l'homme (voir tableau 14) se chiffrent à 749 00 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009. Il est proposé que ces postes soient créés à compter du 1^{er} janvier 2008, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Ils viendraient s'ajouter aux 36 postes dont la création a été proposée dans ce projet de budget-programme [A/62/6 (Sect. 23)] dans le cadre d'une démarche progressive. Un montant de 20 800 dollars est également prévu pour le mobilier et le matériel liés aux cinq nouveaux postes demandés.

31. Les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires afin d'assurer le service du Conseil pendant les périodes de pointe s'élèvent à 57 200 et 10 400 dollars, respectivement, pour l'exercice biennal 2008-2009.

32. Il est proposé d'approuver un montant supplémentaire de 87 900 dollars au titre des frais de voyage du personnel pour l'exercice biennal 2008-2009 afin de couvrir : a) le coût de la participation aux séances de la Troisième Commission de l'Assemblée générale (22 900 dollars); b) le coût de la participation aux ateliers et séminaires se rapportant aux travaux du Conseil des droits de l'homme (22 000 dollars); et c) les frais de voyage du chef du Service du Conseil des droits de l'homme et d'autres fonctionnaires qui accompagneront le Président du Conseil dans ses déplacements (43 000 dollars).

33. Il conviendrait d'apporter les modifications suivantes aux produits du sous-programme 2 du programme de travail prévu au titre du chapitre 23 pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009 :

a) **Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 23)]**. Au paragraphe 23.54 a) iii) a., *remplacer* séances plénières (30) *par* séances plénières (130);

b) **Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Sect. 23)]**. Au paragraphe 23.66 a) iii) a., *remplacer* séances plénières (100) *par* séances plénières (300).

Chapitre 27

Information

Tableau 15
Ressources nécessaires, par objet de dépense (2006-2007)

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes		
	Montant révisé des crédits ouverts en 2006-2007	Dépenses supplémentaires	Total	Montant révisé des crédits ouverts en 2006-2007	Modifications	Total
Postes	138 932,2	—	138 932,2	748	—	748
Autres dépenses de personnel	6 195,9	136,2	6 332,1	—	—	—
Frais de voyage des représentants	715,5	—	715,5	—	—	—
Voyages du personnel	1 003,0	—	1 003,0	—	—	—
Services contractuels	17 258,3	54,5	17 312,8	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	8 792,3	—	8 792,3	—	—	—
Dépenses de représentation	141,8	—	141,8	—	—	—
Fournitures et accessoires	2 800,4	—	2 800,4	—	—	—
Mobilier et matériel	2 571,7	—	2 571,7	—	—	—
Subventions et contributions	440,7	—	440,7	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—
Total général	178 851,8	190,7	179 042,5	748	—	748

Tableau 16
Ressources nécessaires, par composante et source
de financement (2008-2009)

Composante	Ressources (En milliers de dollars É.-U.)					
	Montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007	Projet de budget- programme 2008-2009 (A/62/6)	Modification	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coût (montant estimatif)	2008-2009
1) Budget ordinaire						
A. Direction exécutive et administration	3 233,8	—	—	3 233,8	181,5	3 415,3
B. Programme de travail	—	—	—	—	—	—
1) Services de communication stratégique	67 520,0	(139,5)	936,6	68 317,1	3 999,9	72 317,0
2) Services d'information	62 956,5	(533,1)	420,2	62 843,6	3 681,4	66 525,0
4) Services de diffusion	37 641,9	(299,1)	—	37 342,8	2 180,3	39 523,1
5) Conférences spéciales	378,5	431,4	—	809,9	52,8	862,7
C. Appui au programme	7 121,1	1 037,5	—	8 158,6	509,8	8 668,4

Composante	Ressources (En milliers de dollars É.-U.)					
	Montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007	Projet de budget-programme 2008-2009 (A/62/6)	Modification	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
Total partiel	178 851,8	497,2	1 356,8	180 705,8	10 605,7	191 311,5
2) Fonds extrabudgétaires	6 616,2	436,3	–	7 052,5	–	7 052,5
Total 1) et 2)	185 468,0	933,5	1 356,8	187 758,3	10 605,7	198 364,0

Tableau 17
Ressources nécessaires, par objet de dépense (2008-2009)

Objet de dépense	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)					
	Montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007	Projet de budget-programme pour 2008-2009 (A/62/6)	Modification	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
Postes	138 932,2	544,8	–	139 477,0	8 012,6	147 489,6
Autres dépenses de personnel	6 195,9	(544,9)	503,1	6 154,1	367,6	6 521,7
Consultants et experts	–	–	61,5	61,5	4,0	65,5
Frais de voyage des représentants	715,5	40,7	–	756,2	49,2	805,4
Voyages du personnel	1 003,0	36,3	128,0	1 167,3	75,8	1 243,1
Services contractuels	17 258,3	(34,3)	408,2	17 632,2	1 121,1	18 753,3
Frais généraux de fonctionnement	8 792,3	1 324,7	225,6	10 342,6	655,4	10 998,0
Dépenses de représentation	141,8	(14,0)	–	127,8	8,2	136,0
Fournitures et accessoires	2 800,4	(752,0)	–	2 048,4	130,7	2 179,1
Mobilier et matériel	2 571,7	(427,6)	30,4	2 174,5	132,4	2 306,9
Subventions et contributions	440,7	323,5	–	764,2	48,7	812,9
Total général	178 851,8	497,2	1 356,8	180 705,8	10 605,7	191 311,5

Tableau 18
Postes nécessaires (2008-2009)

Classe	2008-2009 Projet de budget-programme	Postes supplémentaires	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA/Vice-Secrétaire général	1	–	1
D-2	4	–	4
D-1	20	–	20
P-5	37	–	37
P-4/3	163	–	163
P-2/1	60	–	60

<i>Classe</i>	<i>2008-2009 Projet de budget- programme</i>	<i>Postes supplémentaires</i>	Total
Total partiel	285	–	285
Agents des services généraux			
1 ^{re} classe	9	–	9
Autres classes	231	–	231
Total partiel	240	–	240
Autres catégories			
Agent locaux	184	–	184
Administrateurs recrutés sur le plan national	39	–	39
Total partiel	223	–	223
Total général	748	–	748

34. Suite à la demande formulée par le Conseil des droits de l'homme dans sa décision 3/104, les moyens propres à assurer l'appui du Conseil au titre du chapitre 27 (Département de l'information) du budget-programme seraient : a) les communiqués de presse, les émissions de radio et télévision et les reportages photos qui relèvent du sous-programme 1 du programme 23; b) la retransmission régulière sur le Web de toutes les sessions du Conseil des droits de l'homme (ordinaires et extraordinaires), qui relèvent du sous-programme 2 du programme 23.

Ressources supplémentaires pour 2006-2007 : 190 700 dollars

Ressources supplémentaires pour 2008-2009 : 1 356 800 dollars

1. Communiqués de presse, émissions de radio et télévision et reportages photos

35. Comme indiqué au paragraphe 9, on compte que le Conseil des droits de l'homme se réunira pendant 10 semaines supplémentaires et qu'au total, il se réunira pendant 20 semaines par an. Comme indiqué plus haut, sur ces 20 semaines, 3 seraient consacrées aux questions d'organisation qui ne nécessitent pas de couverture-presse, radio, télévision et photo systématique de la part du Département de l'information. Il a donc été prévu qu'au total, le Service d'information du Département sis à Genève devrait assurer la couverture suivie de 17 semaines de séances du Conseil chaque année. Conformément aux dispositions en vigueur applicables à la Commission des droits de l'homme et à la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, la Section de la presse devait couvrir neuf semaines par an et la Section de radio et télévision six semaines par an, or ce quota a été entièrement utilisé pour couvrir les séances du Conseil des droits de l'homme. Le montant total des dépenses supplémentaires à prévoir au titre du chapitre 27 pour la couverture-presse, radio, télévision et photo est de 190 700 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et de 381 400 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, comme indiqué en détail ci-après.

36. Les incidences sur le budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 au titre des activités du sous-programme 1 (Services de communication stratégique) relevant du Service d'information des Nations Unies à Genève sont notamment :

a) Une augmentation des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions correspondant au traitement de six attachés de presse temporaires (trois pour l'anglais, trois pour le français) pour les communiqués de presse et de deux commis aux documents pendant huit semaines, ainsi que de trois réalisateurs d'émissions radiophoniques et télévisées et d'un assistant de production pendant 11 semaines (136 200 dollars) jusqu'à fin 2007;

b) Les services contractuels supplémentaires pendant la période allant de juillet à décembre 2007 d'un photographe pendant huit semaines, ainsi que d'un ingénieur radio et opérateur de prise de vue supplémentaire (pour filmer les conférences de presse, les réunions-débats, les tables rondes et autres événements avec des caméras sans fil à main afin de réaliser des reportages, contrairement à l'opérateur de prise de vue qui filme l'intégralité des débats au moyen de caméras fixes pour les diffuser sur le Web) pendant 11 semaines (54 500 dollars).

37. De même, les dépenses nécessaires à prévoir en plus des propositions qui ont déjà été inscrites dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Sect. 27)] au titre des activités du sous-programme 1 (Services de communication stratégique) relevant du Service d'information des Nations Unies à Genève concerneraient :

a) Une augmentation des dépenses de personnel temporaire correspondant au traitement d'attachés de presse et de commis aux documents pendant 16 semaines, ainsi qu'au traitement de réalisateurs d'émissions radiophoniques et télévisées et d'un assistant de production pendant 22 semaines (272 400 dollars);

b) Les services contractuels d'un photographe, ainsi que d'un ingénieur radio et opérateur de prise de vue supplémentaire (pour filmer les conférences de presse, réunions-débats, tables rondes et autres événements avec des caméras sans fil à main afin de réaliser des reportages) ou plusieurs des ressources nécessaires énoncées à l'alinéa b) du paragraphe 36 plus haut (109 000 dollars).

38. Il est proposé de financer les 190 700 dollars de dépenses supplémentaires prévus pour l'exercice biennal 2006-2007 au moyen des ressources disponibles au titre du chapitre 27 (Information) et de rendre compte de la question dans le second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2006-2007. Cette estimation des dépenses ne tient pas compte des décisions que le Conseil doit encore prendre à propos du paragraphe 6 de la résolution 60/251 dans laquelle l'Assemblée générale a prié de réexaminer tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme et décidé que le Conseil achèverait cet examen dans l'année qui suivrait sa première session. Les incidences budgétaires éventuelles de la ou des décisions du Conseil seront soumises à l'Assemblée générale pour examen et suite à donner à sa soixante-deuxième session.

2. Retransmission des travaux des organes des Nations Unies sur le Web (« United Nations Webcast »)

39. Le dispositif de retransmission de l'Organisation des Nations Unies sur le Web (« United Nations Webcast »), que le Département de l'information a mis en place en 2001, s'est révélé être un outil de communication d'un bon rapport coût/efficacité doté d'un rayonnement international. Il retransmet chaque jour sur l'Internet, en direct et à la demande des séances des organes des Nations Unies tels que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social,

des points de presse, des conférences et des manifestations tenus au Siège de l'Organisation, ainsi que des grandes conférences des Nations Unies organisées à l'étranger. Outil de consultation en temps réel accessible à un public international, il permet aussi de disposer d'archives visuelles des délibérations des Nations Unies pour mieux faire connaître et comprendre les travaux de l'Organisation ainsi que la position des différents États Membres sur diverses questions. Il contribue ainsi à défendre les valeurs essentielles de l'Organisation que sont la transparence et l'objectivité. En 2006, il a assuré la couverture de plus de 2 000 événements, en direct et en différé. Au cours de la même année, plus de 8,3 millions de vidéos transmises sur le Web en direct et en différé ont été consultées par les internautes de plus de 194 pays et territoires.

40. Ce dispositif est actuellement géré à partir du Siège de l'Organisation à New York. Les services du Siège sont équipés pour assurer la retransmission en direct sur le Web de quatre événements simultanés en anglais et dans la langue de l'orateur. Les documents transmis sur le Web proviennent des enregistrements audiovisuels effectués en direct par les caméras de la télévision des Nations Unies installées dans les salles de conférence. Depuis quelques années, les demandes de retransmission sur le Web sont de plus en plus fréquentes non seulement pour les séances des organes des Nations Unies et les manifestations qui se déroulent au Siège mais aussi pour celles organisées dans les bureaux hors Siège et dans les pays qui accueillent des conférences des Nations Unies.

a) Retransmission sur le Web des séances du Conseil des droits de l'homme en 2006-2007

i) Expérience en 2006-2007

41. À la demande du Conseil des droits de l'homme, les trois sessions ordinaires et la quatrième session extraordinaire du Conseil qui se sont tenues à Genève en 2006 ont été retransmises sur le site « United Nations Webcast » en direct et à la demande, en collaboration avec le Service d'information des Nations Unies de Genève. En l'absence de crédits inscrits au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, les frais de retransmission des séances du Conseil ont été couverts par des ressources allouées au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à la Division de l'administration, à l'Office des Nations Unies à Genève et au Département de l'information ainsi que par une contribution volontaire. Des contributions extrabudgétaires de gouvernements intéressés pourraient permettre de disposer des ressources nécessaires pour poursuivre la retransmission des séances du Conseil des droits de l'homme sur le Web jusqu'à fin 2007.

42. Malgré la multiplication des demandes visant à ce que les réunions des Nations Unies tenues dans les bureaux hors Siège soient retransmises sur le Web, seuls les locaux de New York sont dotés des ressources nécessaires. Le Conseil se réunit dans de grandes salles de conférence au Palais des Nations, qui ne sont pas encore reliées au circuit de télévision central. La réalisation de prises de vue susceptibles d'être retransmises sur le Web suppose l'utilisation de caméras capables de filmer les orateurs de très loin, or aucune n'est installée pour le moment. Il a fallu louer des caméras et le matériel télévisuel connexe pour pouvoir assurer la retransmission télévisée et sur le Web de toutes les sessions du Conseil des droits de l'homme en 2006.

43. La première session du Conseil tenue en juin 2006 a pu être retransmise sur le Web grâce à l'affectation à Genève de quatre membres des effectifs du Siège. Les sessions suivantes ont nécessité la présence de deux membres des effectifs du Siège capables de gérer la complexité des opérations (diffusion en direct et à la demande, montage vidéo, développement de sites Web et programmation de bases de données, maintenance du système, etc.) et autorisés à accéder aux serveurs de contenu multimédia, aux serveurs Web et aux bases de données qui se trouvent au Siège, ainsi que la collaboration de trois membres des effectifs de Genève. Un studio provisoire de retransmission Web a été installé au Palais, dans des locaux mis à disposition par le Service d'information des Nations Unies, tout à côté des studios de la télévision des Nations Unies. L'équipe responsable avait apporté du Siège les logiciels et le matériel nécessaires à la retransmission des séances en direct et à la demande et les a installés sur les ordinateurs en place. Le Service informatique de l'Office des Nations Unies à Genève s'est chargé des liaisons Internet et de l'administration du réseau, et la Télévision des Nations Unies de l'installation des câblages vidéo et audio provisoires.

ii) *Résultats de la mise en place du site Web de retransmission des travaux du Conseil des droits de l'homme*

44. L'équipe du « United Nations Webcast » a conçu et développé le site sur lequel les sessions du Conseil des droits de l'homme sont diffusées en direct et à la demande (<http://www.un.org/webcast/unhrc>). Entre le 19 juin et le 31 décembre 2006, ce site a été consulté plus de 450 000 fois par les internautes de plus de 175 pays. On peut dorénavant déjà y visionner 2 759 vidéo-clips (des séances, indexés par intervenant) d'une durée totale de 192 heures. Ce site et les vidéos retransmises sur le Web sont hébergés à titre permanent sur les serveurs de contenu multimédia et les serveurs Web du Siège de l'Organisation. Le décompte des clips réalisés pour chaque session est indiqué ci-après :

Tableau 19

Conseil des droits de l'homme : production vidéo par session, 2006

<i>Session</i>	<i>Vidéo-clips</i>	<i>Nombre d'heures de visionnage</i>
Première session, 19-30 juin 2006	291	30
Deuxième session, 18 septembre-6 octobre 2006		
Reprise de la deuxième session, 27-29 novembre 2006	1 411	90
Troisième session, 29 novembre-8 décembre 2006	884	60
Quatrième session extraordinaire, 12-13 décembre 2006	173	12
Total	2 759	192

iii) *Ressources à prévoir pour la retransmission des séances du Conseil des droits de l'homme sur le Web*

45. La retransmission des séances du Conseil des droits de l'homme sur le Web suppose la diffusion en continu et en direct des débats sur l'Internet et l'archivage immédiat des vidéos par session et par intervenant. Il faut pour cela mettre en place le câblage nécessaire à l'acquisition des signaux vidéo et audio en direct par les

caméras et les systèmes de sonorisation situés dans la salle de conférence, un réseau de serveurs Web et de serveurs de contenu multimédia pour archiver les vidéos ainsi qu'un système de distribution capable de diffuser des données vidéo en direct et en continu dans le monde entier et disposer de codeurs dotés de cartes de numérisation vidéo, de logiciels de numérisation et de montage vidéo, d'ordinateurs, de liaisons à l'Internet et de personnel qualifié pour produire et éditer les contenus retransmis sur le Web et pour programmer et développer des sites Web.

46. Pour poursuivre les retransmissions sur le Web comme le demande le Conseil des droits de l'homme, deux solutions sont possibles : continuer à utiliser un dispositif temporaire en louant du matériel et en recourant à l'appui du Siège ou mettre en place un dispositif permanent. Le présent rapport présente les deux options mais donne à penser que, compte tenu de l'accumulation des données d'expérience et de l'évolution des techniques, la mise en place d'un dispositif permanent pourrait constituer une solution d'un bon rapport coût-efficacité à compter de l'exercice biennal 2010-2011.

a) Option 1, dispositif permanent :

i) *Acquisition de signaux vidéo à deux fins : télédiffusion et retransmission sur le Web.* Achat, installation et câblage de caméras (robotisées ou manuelles). Modernisation de la régie centrale et des studios de télévision. Création d'un ou plusieurs nouveaux postes permanents d'opérateur de télévision et recours aux services d'opérateurs extérieurs comme au Siège.

Retransmission sur le Web : Investissement dans l'infrastructure de retransmission au Palais des Nations, expansion du réseau de transmission du Siège sur le Web et création de nouveaux postes permanents pour le personnel chargé de la retransmission Web à Genève.

ii) *Acquisition de signaux vidéo dans un seul but : uniquement pour la retransmission sur le Web.* Achat, installation et câblage (vidéo et audio) de plusieurs caméras robotisées reliées au Web (produisant des documents vidéo de qualité inférieure à la télévision par ondes hertziennes) et de matériel auxiliaire, notamment de commutateurs audio et vidéo. Il s'agirait de caméras fixes installées à des emplacements stratégiques de la principale salle de conférence uniquement aux fins de la retransmission Web et non pour la diffusion par ondes hertziennes.

Gestion de la retransmission Web : investissement dans l'infrastructure de retransmission Web du Palais des Nations, expansion du réseau de transmission du Siège sur le Web et création de nouveaux postes permanents pour le personnel chargé de la retransmission Web à Genève.

b) Option 2, maintien d'un dispositif temporaire :

Acquisition de signaux vidéo à deux fins : Diffusion télévisée par ondes hertziennes et retransmission Web. Location de caméras, matériel télévisuel et recours aux services d'opérateurs de télévision extérieurs, à chaque session, y compris lors des sessions extraordinaires.

Gestion de la retransmission Web (deux solutions possibles) :

i) Recours à des entreprises privées locales pour l'ensemble des services de retransmission Web (infrastructure, personnel);

ii) Utilisation de l'infrastructure de retransmission Web de l'Organisation des Nations Unies (« United Nations Webcast »), détachement temporaire de personnel, assistance du Service d'information des Nations Unies de Genève et de la Division de l'administration de l'ONUG, utilisation des installations de la Section des technologies de l'information et des communications et recours à du personnel temporaire local.

47. L'option 1 a) ci-dessus, concernant la mise en place d'un dispositif permanent au Palais des Nations, devrait être la plus pratique et celle qui présente le meilleur rapport coût-efficacité à long terme si l'on suppose que le réseau de transmission Web du Siège se développe. Toutefois, la mise en œuvre de cette option pourrait devoir être reportée à l'exercice biennal 2010-2011 compte tenu de l'évolution actuelle de la diffusion télévisée par ondes hertziennes et des changements qui interviendront nécessairement à partir de 2009, en particulier avec l'avènement de la télévision haute définition (HD), la poursuite probable des progrès techniques et la baisse des coûts.

48. L'option 1 b) – retransmission Web uniquement – ne serait considérée comme étant celle qui présente le meilleur rapport coût-efficacité que si les chaînes de télévision n'étaient pas intéressées par la diffusion des travaux du Conseil des droits de l'homme ou la réalisation de reportages à ce sujet.

49. Il est proposé de mener une étude courant 2008 pour déterminer les besoins télévisuels exacts de Genève et le coût précis d'un dispositif permanent comportant des caméras et réseaux HD (robotisés et manuels), ainsi que les ressources à prévoir dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

50. L'option 2 a i), fondée sur des estimations fournies par des entreprises genevoises privées, fait apparaître un coût de revient initial analogue à celui du « United Nations Webcast », mais son principal inconvénient réside dans le fait que les données archivées (vidéos et autres informations sur les sessions) ne pourraient être laissées longtemps à la disposition du public sans des frais de maintenance qui seraient élevés à terme. Elle présente aussi des risques en termes de perte définitive de données présentant un intérêt historique si l'entreprise retenue fermait. Enfin, conformément à la politique générale relative à la publication de documents de l'Organisation des Nations Unies sur l'Internet, telle qu'elle est décrite dans la circulaire ST/AI/2001/5 (par. 3.6), les sites Web de l'Organisation des Nations Unies devraient éviter de renvoyer à des sites Web extérieurs.

51. Entre-temps, compte tenu de l'état du marché et des prix, l'option 2 a) ii) – maintien d'un dispositif temporaire – est recommandée pour l'exercice biennal 2008-2009. La location de matériel devrait être une solution rentable à titre temporaire. L'infrastructure de transmission du site « United Nations Webcast » a l'avantage d'être déjà en place et d'être reliée à des serveurs de contenu multimédia; y recourir permettrait en outre à l'Organisation de conserver à tout moment le contrôle des données archivées, qui sont stockées en permanence sur ses serveurs et restent toujours accessibles à partir de ses sites Web. Pour faire face à l'accroissement du trafic, il faudrait par ailleurs augmenter la capacité du réseau de transmission du Siège sur le Web. Pour garantir la sécurité des réseaux et des données, seuls les membres autorisés de l'équipe chargée de la retransmission Web (au Siège et au Service d'information des Nations Unies de Genève) peuvent avoir un accès distant aux serveurs Web et aux serveurs multimédias ainsi qu'aux réseaux du Siège, notamment au réseau de diffusion mondial en temps réel. Le dispositif

« United Nations Webcast » a déjà montré qu'il constituait une solution fiable pour retransmettre de grandes manifestations en direct et à la demande.

52. Le maintien d'un dispositif temporaire utilisant l'infrastructure du « United Nations Webcast » supposerait le recours à un producteur d'émissions diffusées sur le Web et à un spécialiste de la transmission Web qui seraient tous deux basés à la Division de l'information et des médias à New York et pourraient se rendre à Genève pour couvrir les travaux du Conseil des droits de l'homme. L'étude visant à déterminer les éléments d'un dispositif permanent et l'option 2 a) ii) proposée pour 17 semaines de séances par an (pendant les sessions ordinaires et extraordinaires ainsi que lors de l'examen périodique universel), soit 34 semaines au total pour l'exercice biennal, représenteraient au titre du chapitre 27 des dépenses supplémentaires d'un montant total de 975 400 dollars pour la retransmission Web au cours de l'exercice biennal 2008-2009 comprenant :

a) Des crédits d'un montant de 555 200 dollars au Service d'information des Nations Unies de Genève : i) financement des services contractuels de trois opérateurs de prise de vue pour filmer l'intégralité des débats avec des caméras fixes (299 200 dollars); ii) frais généraux de fonctionnement (225 600 dollars) pour la location de caméras, le matériel télévisuel – notamment objectifs et trépieds –, le traitement des données et le matériel bureautique; et iii) acquisition de mobilier et matériel (30 400 dollars) dont : mobilier de bureau, ordinateurs et imprimantes pour le studio de retransmission Web, licences d'utilisation de logiciels, cartes de capture vidéo et matériel divers.

b) Des crédits d'un montant de 420 200 dollars aux Divisions de l'information et des médias : i) autres dépenses de personnel (230 700 dollars) pour le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) chargé de traiter la charge de travail ordinaire à New York du producteur d'émissions diffusées sur le Web et du spécialiste de la transmission Web qui couvrent les séances du Conseil des droits de l'homme; ii) consultants chargés de conduire une étude début 2008 sur la mise en place du dispositif permanent en tenant compte de l'infrastructure existant à New York et à Genève, des besoins et de l'évolution du secteur; et iii) frais de voyage (128 000 dollars) correspondant à une dizaine d'allers-retours entre New York et Genève du producteur d'émissions diffusées sur le Web et du spécialiste de la transmission Web.

53. Aucune modification du programme de travail figurant au chapitre 27 du plan-programme biennal approuvé pour 2006-2007 et 2008-2009 n'est nécessaire.

Chapitre 28E

Administration, Genève

Tableau 20
Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007
(par objet de dépense)

Objet de dépense	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes		
	2006-2007 Crédits révisés	Crédits supplémentaires nécessaires	Total	Effectifs révisés	Effectifs supplémentaires demandés	Total
Postes	65 318,3	–	65 318,3	301	–	301
Autres dépenses de personnel	2 799,8	204,5	3 004,3	–	–	–
Frais de voyage	91,5	–	91,5	–	–	–
Services contractuels	4 526,5	70,1	4 596,6	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	26 089,5	–	26 089,5	–	–	–
Dépenses de représentation	2,7	–	2,7	–	–	–
Fournitures et accessoires	1 939,4	–	1 939,4	–	–	–
Mobilier et matériel	3 294,4	17,0	3 311,4	–	–	–
Subventions et contributions	3 130,7	–	3 130,7	–	–	–
Mobilier et matériel	65 318,3	–	65 318,3	301	–	301
Total	107 192,8	291,6	107 484,4	301	–	301

Tableau 21
Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009
(par composante et par source de financement)

Composante	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)					
	2006-2007 Crédits révisés	Projet de budget- programme 2008-2009 (A/62/6)	Augmentation	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
1) <i>Budget ordinaire</i>						
A. Direction exécutive et administration	1 730,9	(81,5)	–	1 649,4	4,0	1 713,4
B. Programme de travail	–	–	–	–	–	–
Sous-programme 1 : Planification des programmes, budget et comptabilité	7 721,2	173,2	–	7 894,4	299,5	8 193,9
Sous-programme 2 : Gestion des ressources humaines	15 040,4	(56,8)	–	14 983,6	46,5	15 530,1
Sous-programme 3 : Services d'appui	82 700,3	151,2	952,1	83 803,6	2 595,4	86 399,0

Composante	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)					
	2006-2007 Crédits révisés	Projet de budget- programme 2008-2009 (A/62/6)	Augmentation	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
Total (1)	107 192,8	186,1	952,1	108 331,0	3 505,4	111 836,4
2) <i>Fonds extrabudgétaires</i>	23 859,1	3 410,3	–	27 269,4	–	27 269,4
Total [(1) + (2)]	131 051,9	3 596,4	952,1	135 600,4	3 505,4	139 105,8

Tableau 22

**Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009
(par objet de dépense)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)					
	2006-2007 Crédits révisés	Projet de budget- programme 2008-2009 (A/62/6)	Augmentation	Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2008-2009 (montant estimatif)
Postes	65 318,3	(154,2)	–	65 164,1	2 212,6	67 376,7
Autres dépenses de personnel	2 799,8	43,1	397,8	3 240,7	91,2	3 331,9
Consultants et experts	–	–	–	–	–	–
Frais de voyage	91,5	–	–	91,5	6,1	97,6
Services contractuels	4 526,5	(169,9)	140,1	4 496,7	199,6	4 696,3
Frais généraux de fonctionnement	26 089,5	1 989,1	339,8	28 418,4	801,1	29 219,5
Dépenses de représentation	2,7	–	–	2,7	–	2,7
Fournitures et accessoires	1 939,4	(351,2)	4	1 592,2	44,6	1 636,8
Mobilier et matériel	3 294,4	(1 170,8)	70,4	2 194,0	61,9	2 255,9
Subventions et contributions	3 130,7	–	–	3 130,7	88,3	3 219,0
Total	107 192,8	186,1	952,1	108 331,0	3 505,4	111 836,4

**Sous-programme 4
Services d'appui**

Ressources supplémentaires nécessaires pour 2006-2007 : 291 600 dollars

Ressources supplémentaires nécessaires pour 2008-2009 : 952 100 dollars

54. Les propositions relatives au chapitre Administration, Genève ont été établies en fonction du volume de travail prévu pour 2007, 2008 et 2009, en consultation avec la Division des services de conférence et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires au titre des services contractuels, du personnel temporaire pour les réunions et des

frais généraux de fonctionnement, comme on peut le voir aux tableaux 20 et 22. Ces estimations ont été calculées sur la base de 10 semaines supplémentaires de réunions par an pour le Conseil des droits de l'homme. Le montant total des crédits supplémentaires nécessaires pour fournir au Conseil les services d'appui dont il a besoin est de 291 600 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et de 952 100 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, comme indiqué au tableau 23 et aux paragraphes 55 et 57 ci-dessous.

Tableau 23

**Ressources supplémentaires nécessaires au titre du chapitre 28E
pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009**

<i>Objet</i>	<i>2006-2007 Ressources supplémentaires nécessaires</i>	<i>2008-2009 Ressources supplémentaires nécessaires</i>
Services contractuels : techniciens du son pour les salles de conférence	33,8	67,6
Personnel temporaire pour les réunions : a) services de sécurité pour toutes les réunions, y compris celles qui sont tenues dans le cadre du débat de haut niveau; b) services de réunion (photocopie et distribution de documents et offre d'une assistance aux délégués); c) recrutement d'un assistant informaticien s'occupant des liaisons Internet et assurant un appui réseau	204,5	397,8
Achat d'une machine pour enregistrer les votes du Conseil des droits de l'homme	17,0	—
Services contractuels : techniciens chargés d'actionner le dispositif de vote	36,3	72,5
Dépenses communes d'appui	—	414,2
Total	291,6	952,1

55. Le montant total des ressources supplémentaires nécessaires pour les services à fournir au Conseil des droits de l'homme est estimé à 291 600 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et se décompose comme suit :

a) Services contractuels : techniciens du son chargés de fournir les prestations requises pour les salles de conférence et les délégués (33 800 dollars);

b) Personnel temporaire pour les réunions (198 900 dollars) : a) services de sécurité pour toutes les réunions, y compris celles qui sont tenues dans le cadre du débat de haut niveau. Des crédits correspondant à six semaines par an de personnel temporaire pour la Commission des droits de l'homme sont d'ores et déjà prévus, et il est proposé de les compléter pour garantir la sécurité, y compris en ce qui concerne les dispositifs de contrôle aux points d'entrée et les services de sécurité dans les salles de conférence, pendant 20 semaines par an de réunions ordinaires et 16 jours par an de débat de haut niveau (179 400 dollars); b) services de réunions : photocopie et distribution de documents et offre d'une assistance aux délégués. Des crédits correspondant à six semaines de personnel temporaire par an ont déjà été prévus pour la Commission des droits de l'homme, et il est proposé de recruter deux nouveaux fonctionnaires des conférences pour pouvoir couvrir 20 semaines de

réunions ordinaires par an (19 500 dollars); et c) recrutement d'un assistant informaticien s'occupant des liaisons Internet et assurant un appui réseau (5 600 dollars);

c) Achat d'une machine pour enregistrer les votes du Conseil des droits de l'homme (17 000 dollars);

d) Services contractuels : techniciens chargés d'actionner le dispositif de vote pendant les sessions et de résoudre les problèmes techniques, et frais annuels d'entretien. Jusqu'ici, le Haut-Commissariat louait une machine, mais compte tenu du nombre plus important de réunions annuelles du Conseil des droits de l'homme, il est plus rentable d'acheter un dispositif et de l'entretenir. Les frais de location pour 20 semaines de réunions par an seraient d'environ 14 000 dollars. Ainsi, le prix de la location dépasserait celui de l'achat au bout d'à peu près deux ans et demi (36 300 dollars).

56. Les crédits prévus pour les services d'appui au Conseil des droits de l'homme dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre du chapitre Administration, Genève, correspondent à six semaines de réunions. Lorsqu'elle a créé le Conseil des droits de l'homme par sa résolution 60/251, l'Assemblée générale a approuvé la tenue de quatre semaines de réunions de plus par an que pour la Commission des droits de l'homme. Elle a alors été informée que les dépenses supplémentaires qu'il convenait de prévoir à cet effet, d'un montant de 60 100 dollars, seraient indiquées dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2006-2007. Comme il est prévu que le Conseil tienne dix semaines supplémentaires de réunions par an, soit le double du nombre de réunions pour lesquelles des crédits ont déjà été ouverts, il n'est plus possible de fournir les services d'appui dont il a besoin pour 20 semaines de réunions par an, ainsi que pour les réunions supplémentaires présessions tenues dans le cadre du débat de haut niveau. Pour l'exercice biennal 2006-2007 cependant, il est proposé de couvrir les besoins supplémentaires, d'un montant de 291 600 dollars, dans les limites des ressources disponibles, et de rendre compte des dépenses effectives dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007.

57. Le montant total des ressources supplémentaires nécessaires pour les services à fournir au Conseil des droits de l'homme pour l'exercice biennal 2008-2009 est estimé à 952 100 dollars et se décompose comme suit :

a) Services contractuels : techniciens du son chargés de fournir les prestations requises pour les salles de conférence et les délégués (67 600 dollars);

b) Personnel temporaire pour les réunions (397 800 dollars) : a) services de sécurité pour toutes les réunions, y compris celles qui sont tenues dans le cadre du débat de haut niveau (346 500 dollars); b) services de réunions : photocopie et distribution de documents et offre d'une assistance aux délégués (40 100 dollars); et c) recrutement, au titre des besoins en personnel temporaire, d'un assistant informaticien s'occupant des liaisons Internet et assurant un appui réseau (11 200 dollars);

c) Services contractuels : techniciens chargés d'actionner le dispositif de vote pendant les sessions et de résoudre les problèmes techniques, et frais annuels d'entretien (72 500 dollars);

d) Dépenses communes d'appui (414 200 dollars), notamment frais généraux de fonctionnement, fournitures, transmissions, mobilier et matériel pour les 15 nouveaux postes qu'il est proposé de créer pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre du chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences (10 postes) et du chapitre 23, Droits de l'homme (5 postes), avec l'appui de l'Office des Nations Unies à Genève.

58. Il n'apparaît pas nécessaire de modifier le programme de travail prévu au chapitre 28E pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009.

Chapitre 35 Contributions du personnel

Chapitre premier des recettes

59. Le montant supplémentaire de 77 100 dollars à prévoir au titre des contributions du personnel compte tenu des besoins en personnel temporaire pour les réunions et autre pendant l'exercice biennal 2006-2007 serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

60. Pour l'exercice biennal 2008-2009, le montant nécessaire au titre du chapitre 35, Contributions du personnel, de 376 900 dollars, serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.

III. Dépenses imprévues et extraordinaires liées à l'application des décisions du Conseil des droits de l'homme

61. Depuis la création du Conseil des droits de l'homme en tant qu'organe subsidiaire par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251, le Haut-Commissariat s'est vu prié d'effectuer pas moins de quatre missions spéciales, qui ont été accompagnées notamment de missions d'établissement des faits et de commissions spéciales, et qui ont requis des services d'appui de la part du Secrétariat, dont le financement n'était pas inscrit au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, ni prévu dans le plan d'activités biennal du Haut-Commissariat financé à partir de fonds extrabudgétaires.

62. En 2006, le Conseil des droits de l'homme a prescrit les activités imprévues ci-après : a) par sa résolution S-2/1, il a créé la Commission d'enquête sur le Liban; b) par sa décision S-3/1 sur les violations des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, il a décidé de dépêcher une mission d'établissement des faits de haut niveau au Moyen-Orient; et c) plus récemment, par sa résolution S-4/101 sur la situation des droits de l'homme au Darfour, il a décidé de dépêcher une mission de haut niveau au Darfour. Le Conseil a été informé que ces trois opérations pourraient être financées dans les limites des ressources approuvées au titre du chapitre 23, Droits de l'homme, du budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

63. Comme indiqué au tableau 24, les dépenses imprévues liées aux missions d'enquête dans le domaine des droits de l'homme imputées au budget ordinaire ont

atteint plus de 2 millions de dollars pour les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007. De par leur nature, les activités menées dans le domaine des droits de l'homme sont souvent urgentes et ne sauraient connaître aucun retard, et on ne peut envisager de les financer au moyen de fonds extrabudgétaires. Il est donc proposé de mettre à la disposition du Secrétaire général un nouveau mécanisme lui donnant accès aux ressources en temps opportun au titre du budget-programme, ce qui permettrait de financer immédiatement les activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme, à la discrétion du Secrétaire général, en cas de dépenses imprévues et extraordinaires exigeant une action immédiate et ciblée.

Tableau 24

**Dépenses imprévues et extraordinaires liées à des activités
dans le domaine des droits de l'homme pendant
les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007**

<i>Activités</i>	<i>Dépenses</i>
Mission d'enquête en Côte d'Ivoire	678 223,0
Commission d'enquête pour le Darfour	1 747 650,0
Commission d'experts sur le Timor-Leste	48 805,0
Total 2004-2005	2 474 678,0
Commission spéciale indépendante chargée d'enquêter au Timor-Leste	963 763,0
Commission d'enquête de haut niveau sur le Liban	571 647,0
Mission de haut niveau concernant la situation des droits de l'homme au Darfour	216 294,0
Total 2006-23 avril 2007	1 751 704,0
Situation des droits de l'homme au Darfour	261 600,0
Situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé : suite donnée aux résolutions S-1/1 et S-3/1 du Conseil des droits de l'homme	157 800,0
Montant total approuvé par le Conseil des droits de l'homme à sa quatrième session en 2007 (en cours d'application)	419 400,0
Montant total des coûts prévus à ce jour pour 2006-2007	2 171 104,0

64. Il est évidemment impossible de prévoir le nombre des violations des droits de l'homme et le lieu où elles se dérouleront à l'avenir, mais au vu des dépenses effectives, il s'est avéré possible de faire face aux nouveaux besoins dans les limites des ressources approuvées pour le budget-programme au chapitre 23, Droits de l'homme. Toutefois, cette approche n'est pas viable à long terme. Conformément à la demande formulée par le Conseil des droits de l'homme dans sa décision 3/104, il est donc proposé que l'Assemblée générale autorise des crédits d'un montant de 2 millions de dollars qui seraient gérés selon les procédures en vigueur en ce qui concerne les dépenses imprévues et extraordinaires pour permettre au Secrétaire général de faire face de manière souple et en temps opportun aux besoins urgents dans le domaine des droits de l'homme.

65. Des crédits de 2 millions de dollars devraient permettre de financer le déploiement d'environ quatre missions spéciales décidées par le Conseil pendant

l'exercice biennal. Ce chiffre a été établi sur la base de l'expérience acquise pendant l'exercice biennal et prévoit une importante composante sécurité pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel déployé en application des décisions du Conseil des droits de l'homme. Le Secrétaire général pourrait donc, sous réserve des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, engager des dépenses à concurrence de 2 millions de dollars par exercice biennal pour faire face aux besoins imprévus et extraordinaires découlant des mesures prises dans le domaine des droits de l'homme. Ces dépenses seraient indiquées dans les rapports sur l'exécution du budget, comme c'est le cas pour les autres dépenses effectuées au titre de la résolution biennale sur les dépenses imprévues et extraordinaires.

IV. Conclusions et recommandations

66. Le montant total des besoins supplémentaires au titre du budget ordinaire pour les activités menées en application de la décision 3/104 du Conseil des droits de l'homme s'établirait à 4 351 500 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007, dont un montant de 77 100 dollars pour les contributions du personnel, qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent sous les recettes provenant des contributions du personnel, et un montant de 3 705 500 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, dont un montant de 376 900 dollars pour les contributions du personnel, qui serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent sous les recettes provenant des contributions du personnel.

67. Le montant des dépenses supplémentaires prévues pour le budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, de 4 351 500 dollars, se décompose comme suit : a) 3 792 100 dollars au chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences, pour les réunions du Conseil des droits de l'homme en 2007; b) 190 700 dollars au chapitre 27, Information; c) 291 600 dollars au chapitre 28E, Administration, Genève; et d) un montant de 77 100 dollars au chapitre 35, Contributions du personnel, compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel. Toutefois, comme indiqué au tableau 25, il est proposé de faire face dans la mesure du possible à ces dépenses supplémentaires dans les limites des ressources approuvées pour le budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et de les indiquer dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2006-2007.

Tableau 25

Dépenses supplémentaires prévues pour l'exercice biennal 2006-2007

Chapitre du budget-programme	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		
	Dépenses supplémentaires	À couvrir grâce aux crédits déjà ouverts	Montant net des dépenses supplémentaires
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	3 792,1	(3 792,1)	—
23. Droits de l'homme	—	—	—
27. Information	190,7	(190,7)	—

<i>Chapitre du budget-programme</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		
	<i>Dépenses supplémentaires</i>	<i>À couvrir grâce aux crédits déjà ouverts</i>	<i>Montant net des dépenses supplémentaires</i>
28E Administration (Genève)	291,6	(291,6)	–
35. Contributions du personnel	77,1	(77,1)	–
Total	4 351,5	(4 351,5)	–

68. Les propositions concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir tableau 26) entraîneraient des dépenses supplémentaires d'un montant net de 3 705 500 dollars, à savoir : a) une croissance nette de zéro au chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences; b) une augmentation de 1 019 700 dollars au chapitre 23, Droits de l'homme; c) une augmentation de 1 356 800 dollars au chapitre 27, Information; d) une augmentation de 952 100 dollars au chapitre 28E, Administration, Genève; et e) une augmentation de 376 900 dollars au chapitre 35, Contributions du personnel, compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel.

Tableau 26

Dépenses supplémentaires prévues pour l'exercice biennal 2008-2009

<i>Chapitre du budget-programme</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>					
	<i>2006-2007 Crédits révisés</i>	<i>Projet de budget-programme (A/62/6) : 2008-2009 Accroissement des ressources</i>	<i>Écart</i>	<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>Estimations 2008-2009</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	602 512,5	(12 453,5)	–	590 059,0	30 863,6	620 922,6
23. Droits de l'homme	90 554,0	17 143,2	1 019,7	108 716,9	5 191,0	113 907,9
27. Information	178 851,8	497,2	1 356,8	180 705,8	10 605,7	191 311,5
28E. Administration (Genève)	107 192,8	186,1	952,1	108 331,0	3 505,4	111 836,4
35. Contributions du personnel	436 347,5	6 438,3	376,9	443 162,7	19 034,6	462 197,3
Total	1 415 458,6	11 811,3	3 705,5	1 430 975,4	69 200,3	1 500 175,7

69. Le montant des ressources proposé tient compte d'une augmentation nette de 20 postes, qui seraient créés pendant l'exercice biennal 2008-2009, soit i) 15 nouveaux postes au titre du chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences; et ii) cinq nouveaux postes pour le sous-programme 2, Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme, du chapitre 23, Droits de l'homme.

70. L'Assemblée générale est priée :

a) D'approuver des dépassements d'un montant de 4 274 400 dollars au titre du chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences (3 792 100 dollars); du chapitre 27, Information (190 700 dollars); et du chapitre 28E, Administration, Genève (291 600 dollars). Ces dépenses seraient, dans toute la mesure possible, couvertes au moyen des crédits déjà ouverts et consignés dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice 2006-2007;

b) D'approuver des dépassements d'un montant de 77 100 dollars au titre du chapitre 35, Contributions du personnel, à compenser par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel. Ces dépenses seraient, dans toute la mesure possible, couvertes au moyen des crédits déjà ouverts et consignés dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice 2006-2007;

c) D'approuver des dépassements d'un montant de 3 328 600 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, à imputer sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2008-2009, correspondant à :

i) Une croissance nette de zéro au titre du chapitre 2, comme indiqué au tableau 8 du présent rapport;

ii) Une augmentation d'un montant de 1 019 700 dollars au titre du chapitre 23, Droits de l'homme;

iii) Une augmentation de 1 356 800 dollars au titre du chapitre 27, Information; et

iv) Une augmentation de 952 100 dollars au titre du chapitre 28E, Administration, Genève;

d) D'approuver des dépassements d'un montant de 376 900 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, au titre du chapitre 35, Contributions du personnel, à imputer sur le fonds de réserve pour 2008-2009, et qui seraient compensés par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes, Contributions du personnel;

e) D'approuver l'inclusion dans le texte de la résolution biennale sur les dépenses imprévues et extraordinaires, d'un nouvel alinéa d) au paragraphe 1 du dispositif, qui se lirait comme suit : « Les engagements à concurrence de 2 millions de dollars pour l'exercice biennal, dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures des droits de l'homme ».

Annexe II

Conseil des droits de l'homme : calendrier des réunions, 2007

<i>Nombre de séances tenues</i>	<i>Nombre de séances</i>	<i>Séances dont les dates sont déjà connues</i>	<i>Nombre de séances</i>	<i>Séances prévues (dates à déterminer)</i>	<i>Nombre de séances</i>
Quatrième session, du 12 au 30 mars 2007	30	Cinquième session, du 11 au 18 juin 2007	12	Séances intersessions	32
Séances préparatoires de la quatrième session	2	Réunions intersessions, du 19 au 22 juin 2007	8	Session extraordinaire	20
Séances supplémentaires pour la quatrième session	3	Séances d'organisation et d'information, du 7 au 11 mai 2007	10	Séances intersessions d'organisation	15
Total	35	Séance d'organisation, 18 mai (matinée) 2007	1	Total	67
		Réunions d'organisation, 24 et 25 mai 2007	4		
		Sixième session, du 10 au 28 septembre 2007	30		
		Septième session, du 26 novembre au 14 décembre 2007	30		
		Total	95		
35 séances = 17,5 jours (3,5 semaines)		95 séances = 47,5 jours (9,5 semaines)		67 séances = 33,5 jours (6,7 semaines)	
Estimation pour 2007 = 19,7 semaines					

Annexe III

Conseil des droits de l'homme : séances prévues pour l'exercice biennal 2008-2009

A. Séances prévues pour 2008

<i>Séances dont les dates sont à déterminer</i>	<i>Nombre de séances</i>	<i>Séances dont le moment et la date auxquels elles se tiendront n'ont pas encore été déterminés</i>	<i>Nombre de séances</i>
Huitième session, mars-avril (3 semaines)	30	Réunions intersessions (4 semaines)	40
Neuvième session, juin (3 semaines)	30	Session extraordinaire (2 semaines)	20
Dixième session, septembre (2 semaines)	20	Réunions intersessions d'organisation (3 semaines)	30
Onzième session, novembre-décembre (3 semaines)	30		
Total	110	Total	90
110 séances = 55 jours (11 semaines)		90 séances = 45 jours (9 semaines)	

B. Séances prévues pour 2008

<i>Séances dont les dates sont à déterminer</i>	<i>Nombre de séances</i>	<i>Séances dont le moment et la date auxquels elles se tiendront n'ont pas encore été déterminés</i>	<i>Nombre de séances</i>
Douzième session, mars-avril (3 semaines)	30	Réunions intersessions (4 semaines)	40
Treizième session, juin (3 semaines)	30	Session extraordinaire (2 semaines)	20
Quatorzième session, septembre (2 semaines)	20	Réunions intersessions d'organisation (3 semaines)	30
Quinzième session, novembre-décembre (3 semaines)	30		
Total	110	Total	90
110 séances = 55 jours (11 semaines)		90 sessions = 45 jours (9 semaines)	

Séances prévues pour 2008-2009

Nombre total de séances	400
Nombre total de jours	200
Nombre total de semaines	40